
MUNICIPALITE

RE P O N S E

de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Verena Berseth et consorts demandant à la Municipalité d'améliorer l'avenue de Longemalle

Renens, le 11 juin 2010

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 5 novembre 2009, Mme la Conseillère communale Verena Berseth et consorts ont déposé une interpellation suggérant à la Municipalité qu'elle s'efforce de mieux signaler les passages piétons et le passage sous-route situé sur l'avenue de Longemalle. Ils précisent également qu'il existe encore de nombreuses autres façons de ralentir la circulation.

Les problèmes qui sont évoqués dans l'interpellation avaient déjà été soulevés durant l'année 2006. Suite à cela, la ligne blanche a été supprimée et des bandes cyclables ont été créées de part et d'autre de la chaussée, afin de réduire la largeur de celle-ci. Ceci a conduit à une diminution de la vitesse.

L'avenue de Longemalle est une chaussée rectiligne, limitée à 50 km/h, classée route secondaire à fort trafic, ce qui d'emblée ne permet pas de poser des éléments physiques (tels que gendarme couché, coussin berlinois ou rétrécissement latéral). D'autre part, le passage des bus des transports publics empêcherait la pose de ce genre d'éléments, et perturberait la fluidité du trafic.

Suite à l'intervention de Mme Berseth et après s'être rendu sur place, il a été constaté que les passages piétons pouvaient être mieux signalés, avec quelques améliorations.

Il va être procédé d'une manière générale à leur réfection (peinture deux composants perlés de 5 mm) et à leur élargissement à 4 mètres, ceci aux emplacements suivants :

- A la hauteur du débouché du chemin de l'Usine à Gaz;
- A la hauteur du débouché du chemin des Côtes, avec l'amélioration de la position et la modification du signal "Emplacement d'un passage pour piétons" de part et d'autre du passage;

- A la hauteur de l'arrêt du bus "Longemalle", avec l'ajout d'un deuxième signal "Emplacement d'un passage pour piétons".

De plus, les signaux du passage sous-route ont été remplacés et les deux appliques lumineuses seront nettoyées régulièrement de façon à ce qu'elles éclairent mieux le passage.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Verena Berseth et consorts.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ